

ARRETE N°2026-44

**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DU MAIRE AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLE**

Le Maire de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20 permettant à Monsieur le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.411-1 et D.411-1 et suivants,

Vu la délibération n°2026.03.09 du 21 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

ARRETE

ARTICLE 1 : les Maires-adjoints et conseillers municipaux ci-dessous sont désignés pour représenter le Maire au sein des conseils des écoles de la Ville :

Ecole maternelle du Bel Air	M. François TAGLANG
Ecole maternelle Foch	Mme Serpil YILMAZ
Ecole maternelle Léon Frapié	M. Abdessamad BOURZIK
Ecole maternelle Paul Doumer	Mme Michèle CHOULET
Ecole maternelle Paul Letombe	M. Franck BRESSAN
Ecole maternelle Victor Hugo	M. Bertrand GIBERT
Ecole élémentaire du Bel Air	M. Francisco LECHUGA
Ecole élémentaire des Cahouettes	Mme Martine LAMAURT
Ecole élémentaire du Centre	Mme Vanessa BOILEAU
Ecole élémentaire Edouard Herriot	M. François TAGLANG
Ecole élémentaire Joffre	Mme Emilie LARRAGUETA
Ecole élémentaire Victor Hugo	M. Mouhamet TOURE

ARTICLE 2 : La présente désignation est valable pour la durée du mandat municipal, sauf modification en cours de mandat.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, publié sur le site internet de la Ville et transmis au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Neuilly-Plaisance, le 08 avril 2026.

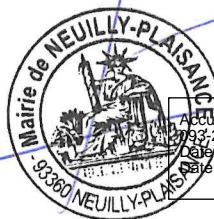
6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 08 / 04 / 2026

Christian DEMUYNCK

Maire



Accusé de réception en préfecture
193360498-20260408-AR-DGS-2026044-AR
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026